

## ANNEXE No 3

Q. Les estimations qui ont précédé ont-elles été modifiées de manière à employer la nouvelle classification pour les roches agglomérées?—R. Je ne puis pas dire quand le changement a eu lieu; pour pouvoir le dire il me faudrait revoir les notes.

Q. Quelle est votre idée au sujet de la roche agglomérée?—R. Elle se compose surtout de roches dont la grosseur dépasse une verge cube; il n'est pas nécessaire que toutes les roches aient plus d'une verge cube, mais celles qui sont agglomérées les unes aux autres et qu'il est préférable d'enlever en les faisant sauter.

Q. Quand ces roches se trouvent dans de l'argile molle ou dans du sable, appelez-vous ce terrain de la roche agglomérée?—R. Si les roches sont unies les unes aux autres par la gelée, oui.

Q. Quelle est, dans la roche détachée que vous avez classée, la proportion de terre que vous y avez fait entrer et qui, si elle n'avait pas été gelée, aurait été classée comme déblai ordinaire?—R. Je ne puis le dire de mémoire.

Q. Ce que vous avez classé comme roche détachée est-il en grande partie de l'argile?—R. Il y en a une bonne proportion.

Q. Dans les circonstances ordinaires?—R. Une bonne proportion.

Q. Avez-vous vu employer la charrue dans votre section?—R. Oui.

Q. Dans ce cas, quelle est la classification?—R. Déblai ordinaire.

Q. Dans aucun cas vous n'avez classé comme roche détachée de terrain pouvant se labourer avec des chevaux, même au nombre de six?—R. Il y a eu seulement un cas dans ma division où du terrain ayant été labouré, a été classé autrement que comme déblai ordinaire.

Q. Dans les tranchées taillées dans le roc la couche de terrain recouvrant le roc, et qu'il fallait enlever tout d'abord, a-t-elle été classée comme déblai ordinaire?—R. Non, monsieur.

Q. Dans les abords peu étendus des tranchées dans le roc, où l'on rencontre du déblai ordinaire, ont-ils été en aucun cas labourés?—R. Non; je n'ai vu de labour dans ces circonstances que dans un cas. Cela dépendait beaucoup du moment où on l'enlevait. Si la couche de terre recouvrait le roc, on la classait comme roc solide.

Q. Lorsqu'il y avait des matériaux autres que du roc solide recouvrant les couches, les enlevait-on d'abord?—R. Pas dans tous les cas.

Q. Dans les cas où on ne commençait pas par les enlever, comment les classiez-vous?—R. Quand ils étaient gelés, il était impossible de les enlever. On établissait le profil lorsqu'ils étaient enlevés, et on prenait pour hauteur au centre la moyenne des hauteurs sur les deux côtés.

*Par M. Schreiber:*

Q. Avez-vous autorisé les entrepreneurs à faire sauter d'un coup de mine de trop fortes quantités de roches?—R. Non, monsieur.

Q. Lorsqu'il l'on fait avez-vous attirer leur attention sur le fait qu'on ne les paierait pas pour cela?—R. Non, monsieur; je leur ai dit qu'ils ne devaient pas faire cela.

Q. Ont-ils respecté ce que vous leur avez dit?—R. Oui, monsieur.

Q. Voulez-vous avoir l'obligeance de mentionner une tranchée où cela s'est produit?—R. Je ne puis pas dans le moment en mentionner une.

Q. Les entrepreneurs ont-ils quelquefois été amenés à croire qu'ils seraient payés pour les surplus de déblais?—R. Non, monsieur, pas pour moi.

Q. Par quelqu'un à votre connaissance?—R. Non.